

les commissions qui ont fixé les limites des circonscriptions et le nombre des électeurs devraient motiver leurs décisions.

On remarquera que, si l'on motive le découpage des circonscriptions électorales, ces limites donneront lieu à beaucoup moins de controverses et d'objections.

Je remarque aussi avec plaisir que le comité a adopté un amendement stipulant que le rapport de la Commission ainsi que la recommandation qu'il contient doit être publié dans la *Gazette* du Canada en vertu de l'article 17(3).

Je tiens à remercier tous les députés à propos des négociations que nous avons eues avec les représentants officiels des différents partis de la Chambre, et je leur suis reconnaissant d'avoir levé l'obligation de préavis exigée pour présenter ce bill aujourd'hui, et d'en avoir ainsi permis la troisième lecture et l'adoption.

● (1750)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député de . . .

Une voix: Coast Chilcotin.

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Merci, madame l'Orateur. C'est à l'ouest des Rocheuses. J'ai déjà rencontré la même hésitation concernant qui je suis dans cette circonscription de la part de gens qui étaient venus de très loin et me regardaient en disant: «Où vous ai-je déjà vu?»

J'aimerais dire que j'approuve les remarques de mes collègues d'en face. Nous-mêmes de ce côté-ci approuvons de tout cœur cet amendement au bill. J'ai dit au comité qu'en tant qu'ancien président d'élection j'aimerais que tous les députés étudient de près ce bill et en mémorisent le contenu. Si tout le monde en connaît la teneur, il n'y aura pas d'erreur possible lors des prochaines élections.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, je prend la parole pour féliciter la douzaine de nouveaux députés que je vois à la Chambre cet après-midi et pour faire remarquer que certains d'entre nous ont dû attendre des années avant de voir passer un bill public d'initiative parlementaire. L'occasion leur en est donnée alors qu'ils sont arrivés il y a à peine deux mois.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame l'Orateur, j'aimerais signaler aux députés, et particulièrement à celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que, par suite d'une décision du cabinet prise il y a environ trois ans, le gouvernement a modifié sa politique à l'égard des bills publics d'initiative parlementaire. Comme en témoigne le compte rendu, depuis cette décision, la Chambre a adopté plus de bills publics et de motions d'initiative parlementaire qu'elle ne l'avait fait depuis dix ans. Ce que nous tentons de faire maintenant, madame l'Orateur, c'est d'étudier les bills publics d'initiative parlementaire du point de vue de chaque ministère et d'essayer d'accorder le bénéfice du doute aux députés. Nous tâchons d'éviter le plus possible qu'une motion ou un bill soit étouffé.

Le libellé des bills publics d'initiative parlementaire pose toutefois un problème. Nous constatons en comité que le libellé d'un bill renvoyé et adopté peut empêcher ce bill de devenir une loi efficace. Nous devons peut-être travailler autrement, afin de consacrer plus de temps à la discus-

Circonscriptions électorales—Loi

sion avec les députés. Il faut espérer que les bills seront rédigés plus soigneusement, mais peut-être les nombreuses idées présentées sous la forme d'un bill pourraient être débattues à la Chambre sous forme d'une motion, ce qui donnerait plus de latitude. Il faudra peut-être modifier les priorités.

Quand nous commençons à examiner ces bills au point de vue juridique, nous constatons qu'ils n'atteignent pas leur objet et comportent des lacunes sous d'autres rapports. Ils posent des dilemmes et nous demanderons peut-être aux députés de ne pas présenter ces bills, mais d'en renvoyer le sujet pour étude aux comités afin d'y être débattu. Comme les députés le savent, les comités ont un pouvoir extrêmement limité de modifier les bills du fait tout d'abord de la documentation qu'ils reçoivent, mais il faudra surmonter cet obstacle en renvoyant leur objet pour étude aux comités.

Je voudrais signaler aux députés que nous avons modifié la politique. Nous tentons de conclure certaines ententes et de résoudre le problème en conformité du Règlement en vigueur. Nous espérons qu'un plus grand nombre de bills et de motions iront au comité. Il incombe donc aux députés de discuter des idées qu'ils exposent dans les bills et les motions. Cela simplifiera notre tâche et celle des comités.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Madame l'Orateur, je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire. Après 107 ans, il est grand temps qu'un plus grand nombre de mesures d'initiative parlementaire soient mises en délibération et qu'une décision soit prise à leur égard. Le secrétaire parlementaire a indiqué une façon dont nous pourrions procéder.

En tant qu'homme de loi qui s'est élevé à la dignité de député de la Chambre des communes et a renoncé au modeste métier d'avocat, je me demande parfois s'il ne vaudrait pas mieux confier la rédaction d'un plus grand nombre de bills à des profanes. Sans doute arriveraient-ils à produire des textes plus intelligibles que ceux que rédigent les membres du gouvernement.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

Des voix: Il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Est-on d'accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Comme l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est terminée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 57.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.